



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 POUR LA REFECTION DE TOITURES SUR DES BATIMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

DELIBERATION N° DELIB-2025-163

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, aux articles L. 2334-42 et R. 2334-39, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des communes et des intercommunalités. Cette dotation est destinée en priorité à soutenir les projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La ville de Mondeville souhaite présenter une demande de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2025 pour la réfection de toitures sur des équipements scolaires et petite enfance.

En effet, dans un souci de gestion responsable et efficace de ses infrastructures, la Ville a mené un diagnostic des besoins d'entretien et de rénovation de ses équipements scolaires et liés à la petite enfance. Cette étude a mis en évidence la nécessité de mener des chantiers d'amélioration du bâti afin de le préserver et de l'adapter aux aléas climatiques notamment.

Le programme pluriannuel d'investissement de la commune prévoit donc depuis quelques années de réaliser chaque année des travaux dits de « Gros Entretien Renouvellement » (GER) en parallèle d'opérations plus conséquentes.

La commune souhaite procéder en 2025 à des travaux de GER sur des toitures présentant des faiblesses importantes :

- Ecole Paul Langevin : cette école située au cœur du quartier Charlotte Corday a connu ces dernières années d'importants travaux de rénovation, notamment d'isolation de toiture en 2024. Néanmoins, des fuites récurrentes sur des endroits spécifiques de la toiture nécessitent encore une réfection partielle de celle-ci.
- Ecole des Tilleuls : cette école, qui a subi un incendie en 2022 et une importante rénovation, y compris d'une partie de sa toiture, présente malheureusement des zones de fragilité qui nécessitent également une réfection partielle de toiture.
- Muti-accueil (halte-garderie) : une réfection complète de la toiture est nécessaire. Datant de plus 30 ans, à chaque épisode de vents violents, des tuiles se décrochent. En effet, les crochets en acier tenant les tuiles sont particulièrement corrodés. Cette corrosion s'étend à l'ensemble de la toiture. Des fuites apparaissent par ailleurs particulièrement en cas de fortes pluies, les gouttières n'étant plus adaptées à de telles intempéries.

Le coût total de ces réfections de toitures est estimé à : 179 840 euros HT.

En conséquence, la commune de Mondeville sollicite une subvention de 40% de ce budget au titre de la DSIL 2025.

Dès lors, le plan de financement de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES	Montants HT en €	RECETTES	Montants en €	Taux de cofinancement
Réfection partielle de toiture Ecole Langevin	16 846,00 €	DSIL (Préfecture)	71 936,00	40%
Réfection partielle de toiture Ecole des Tilleuls	35 357,00 €			
Réfection complète de toiture du Multi-Accueil	127 637,00 €	Total des cofinancements	71 936,00	40%
		Autofinancement	107 904,00	60%
TOTAL	179 840,00	TOTAL	179 840,00	100 %

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 4 mars 2025 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter la subvention ci-dessus présentée ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kevin LEBRET